

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 64 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'université de Limoges adopté par délibération du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mai 2019 ;

Vu les avenants N°1,2 et 3 du protocole général susvisé adoptés par le Conseil d'Administration par délibérations respectivement en date des 5 juillet 2019, 11 février 2020, 23 octobre 2020 et 1^{er} octobre 2021 ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique d'Etablissement lors de sa séance du 10 décembre 2021 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **181/2021/RH**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Cartographie RIFSEEP

Après examen et échanges en séance concernant les modifications apportées à la cartographie des groupes de fonctions RIFSEEP (suite au GT indemnitaire du 24 novembre 2021) au sein de l'Université de Limoges, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette nouvelle cartographie figurant en annexe 1 du protocole général visé.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 17/12/2021

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2021.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

COMITE TECHNIQUE du 10/12/2021

Synthèse des Modifications des Cartographies RIFSEEP issue du Groupe de travail indemnitaire "RIFSEEP" du 24/11/2021

CORPS	Composante, Institut, Service	Fonctions	BAP	Groupe initial	Groupe demandé	Objet de la modification	Préconisations et observations du groupe de travail
TECH	Attaché	DRH	–	G2	G1	Demande de revalorisation de la direction	Avis favorable A compter du 01/10/2021 Avec la demande d'ouverture d'une réétude globale de la cartographie de l'ensemble des postes dont ceux ayant un encadrement élevé. Et un engagement que cette réétude se ferait en parallèle des nouvelles dispositions de la LPR en ce qui concerne le plan de repyramidage des personnels ITRF et plus particulièrement des cat. C en respectant la cible de l'enveloppe allouée.
	FDSE	Responsable communication, orientation et insertion	J	G2	G1	Demande de revalorisation de la composante	Avis favorable A compter du 01/09/2021 Mais nécessité d'appliquer la même règle à un autre agent de la filière AENES en catégorie B étant dans une situation identique.
	DAF	Responsable recherche et convention, auditrice projets européens	J	G3	G2	Demande de revalorisation de la direction	Avis favorable A compter du 01/09/2021